



4411

Adresse Be-Mobile SA
Kardinaal Mercierlaan, 1A
9090 Melle

E-mail help@4411.be

Téléphone 00 32 78 05 44 11 / 00 31 85 888 11 38

Numéro de société 0881.959.533

Numéro de TVA BE881959533 / NL824151732B01

Les présentes Conditions d'Utilisation (ci-après "**Conditions d'Utilisation**") s'appliquent entre vous et Be-Mobile SA si vous utilisez nos Services par SMS, notre application mobile 4411, notre Site Internet (www.4411.io) ou via un de nos Partiers.

En utilisant nos services ou en vous inscrivant, vous acceptez ces Conditions d'Utilisation. Les Conditions d'Utilisation sont toujours disponibles via notre application mobile 4411 ou notre Site Internet (www.4411.io). Pour plus d'informations sur la modification des présentes Conditions d'Utilisation, veuillez-vous référer à l'article 16 des présentes Conditions d'Utilisation.

1. Définitions

Les définitions utilisées dans les présentes Conditions d'Utilisation ont la signification suivante :

- 1.1. **LAPI-zone-de-basses-émissions** : une zone de basses émissions équipée de caméras de lecture de plaques d'immatriculation (LAPI) pour démarrer et clôturer automatiquement des Sessions de Péage à travers la reconnaissance de plaques d'immatriculation.
- 1.2. **LAPI-parking** : un parking équipé de caméras de lecture de plaques d'immatriculation (LAPI) pour démarrer et clôturer automatiquement des Sessions de Stationnement à travers la reconnaissance de plaques d'immatriculation.
- 1.3. **LAPI-péage** : un réseau routier soumis à péage équipé de caméras de lecture de plaques d'immatriculation (LAPI) pour démarrer et clôturer automatiquement des Sessions de Péage à travers la reconnaissance de plaques d'immatriculation.

- 1.4. **Be-Mobile** : Be-Mobile SA, dont le siège social est situé Kardinaal Mercierlaan 1A, 9090 Melle, numéro d'entreprise 0881.959.533, qui fournit des services aux Utilisateurs Finaux et aux Utilisateurs Pro
- 1.5. **Partie Tiers** : une organisation avec laquelle Be-Mobile coopère et qui a intégré l'application Mobile 4411 ou la fonctionnalité 4411 dans sa propre application et / ou site web et / ou tableau de bord.
- 1.6. **Services** : les services fournis par Be-Mobile aux Utilisateurs Finaux qui initient, résilient et paient un Service Partenaire tel que décrit à l'article 5 des présentes Conditions d'Utilisation.
- 1.7. **Easy-account** : le compte d'Utilisateurs Finaux.
- 1.8. **Utilisateur Final** : l'Utilisateur individuel des Services Be-Mobile par SMS, l'application mobile 4411, le site Internet ou à travers un des Parties Tiers.
- 1.9. **Personne liée** : un utilisateur individuel (par exemple, un employé ou une autre personne) dont le numéro de téléphone et / ou le numéro de la plaque d'immatriculation est lié à un Pro-account.
- 1.10. **L'application Mobile 4411** : l'application mobile « 4411 » mise à disposition par Be-Mobile via l'App Store de Apple and Play Store de Google. L'application mobile 4411 peut également être intégrée dans une application de Partie Tiers.
- 1.11. **Réseau mobile** : le réseau mobile de l'opérateur auquel l'Utilisateur Final est connecté.
- 1.12. **Facture de GSM** : la facture de l'opérateur de réseau mobile payable par l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro.
- 1.13. **Partenaire** : une ville, commune, parking et/ou acteur de mobilité avec lequel Be-Mobile coopère et qui fournit des Services Partenaires.
- 1.14. **Services Partenaires** : les services originaux qui sont fournis à un Utilisateur Final de Be-Mobile par un Partenaire, en particulier :
 - a) Le stationnement,
 - b) Le péage,
 - c) Le plein d'essence,
 - d) La charge électrique,
 - e) Le transport en commun,
 - f) La mobilité partagée.
- 1.15. **Pro-account** : le compte d'un Utilisateur Pro.
- 1.16. **Services Pro** : les services fournis par Be-Mobile aux Utilisateurs Pro tels que décrits à l'article 5 et 6 des présentes Conditions d'Utilisation.

- 1.17. **Utilisateur Pro** : l'Utilisateur professionnel (tel qu'un gouvernement ou une entreprise) qui utilise les Services Be-Mobile Pro.
- 1.18. **Inscription** : l'inscription de l'Utilisateur Final ou de l'Utilisateur Pro tel que stipulé à l'article 7 des présentes Conditions d'Utilisation.
- 1.19. **Session** : la période entre l'initiation et la fin des services du partenaire :
- a) En cas de stationnement ("**Session de Stationnement**"),
 - b) En cas d'entrer un réseau routier soumis à péage ou zone de basses émissions ("**Session de Péage**")
 - c) En cas de faire le plein d'essence ou la charge électrique ("**Session de Charge**"),
 - d) En cas de transport en commun ou la mobilité partagée ("**Session de M-ticketing**").
- 1.20. **Coût de la session** : le coût que Be-Mobile facture pour les Services Partenaires par session.
- 1.21. **SMS** : le SMS envoyé ou reçu par l'Utilisateur Final dans le cadre d'une Session.
- 1.22. **Coût de transaction** : le coût que Be-Mobile facture pour l'utilisation des Services.
- 1.23. **Site Internet** : le site www.4411.io, y compris tous les sous-domaines et sous-pages de ceux-ci, ou un autre nom de domaine qui redirige vers ce site

2. Prestataires de services

- 2.1. Les Services et les Services Pro sont offerts et fournis par Be-Mobile.
- 2.2. Les Services Partenaires sont exclusivement offerts et fournis par les Partenaires.

3. Langue

- 3.1. La langue des présentes Conditions d'Utilisation et de communication entre l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro et Be-Mobile est le Néerlandais, le Français ou l'Anglais. La langue de l'application mobile 4411 ou du Site Internet peut être définie par l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro.

4. Droit de rétractation

- 4.1. L'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro comprend et accepte que Be-Mobile commencera à fournir des services digitaux immédiatement après le début du processus de téléchargement de l'application mobile 4411 ou après son inscription.
- 4.2. L'Utilisateur Final accepte explicitement qu'il renonce à son droit de rétractation au sens de l'article VI.73, 13 ° du code de droit économique belge ou de 6 : 230o du code civil néerlandais dès qu'il télécharge l'application mobile 4411. L'Utilisateur Final peut supprimer l'application mobile 4411 de son appareil ou supprimer son compte via le site Web ou le supprimer en contactant le service client.

5. Nos services

5.1. Général

- 5.1.1. Nos Services s'adressent aux Utilisateurs Finaux qui peuvent ou non souhaiter initier une Session après l'Inscription. Dans ce cas, c'est l'Utilisateur Final qui est responsable du paiement de cette Session comme stipulé aux articles 12 et 13 des présentes Conditions d'Utilisation, sauf stipulation contraire aux articles 13.2 et 15.4 des présentes Conditions d'Utilisation.
- 5.1.2. Les Services offerts par Be-Mobile à l'Utilisateur Final comprennent l'initiation, la fin et le paiement d'une Session. Toutefois, l'utilisation de certains Services peut être soumise à l'acceptation des conditions générales supplémentaires de la part des Partenaires.
- 5.1.3. La disponibilité des Services dépend de votre Géolocalisation. Pour obtenir un aperçu des services disponibles sur votre géolocalisation, consultez votre Application mobile 4411.
- 5.1.4. Pour plus d'informations sur le fonctionnement de nos Services, veuillez consulter le site www.4411.io.

5.2. Initiation et fin

- 5.2.1. Une Session est considérée comme une transaction formelle pour laquelle l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro est soumis à une obligation de paiement dès que la session est initiée. Si l'Utilisateur Final active le service, qui confirme l'initiation et la fin d'une Session, le message de confirmation reçu est la preuve suffisante que la transaction a été officiellement terminée.
- 5.2.2. Une Session est initiée et terminée manuellement par l'Utilisateur Final, sauf disposition contraire ci-dessous.
- 5.2.3. Une Session peut avoir une durée fixe ou maximale.
 - a) Durée fixe : si la Session a une durée fixe, la Session ne peut être terminée plus tôt et la Session est automatiquement terminée à la fin de la durée fixe.
 - b) Durée maximale : si la Session a une durée maximale, la Session peut être terminée manuellement plus tôt, mais la Session est automatiquement terminée lorsque la durée maximale est atteinte.
- 5.2.4. L'initiation ou la fin manuelle d'une Session se fait de l'une des façons suivantes :
 - a) Par SMS (vers un numéro donné avec un message spécifique), où
 - b) Via l'Application mobile 4411 ou l'application d'un Partie Tiers, ou
 - c) Via le Site Internet.
- 5.2.5. L'initiation et la fin automatiques d'une Session se fait par des moyens qui enregistrent l'action donnée et l'assimilent à l'initiation automatique d'une session. Cette initiation et fin automatique est :

- a) facultatif,
- b) possible uniquement dans une LAPI-zone-de-basses-émissions, LAPI-parking ou LAPI-péage,
- c) possible uniquement avec le consentement de l'Utilisateur Final.

L'Utilisateur Final peut toujours retirer son consentement via l'Application mobile 4411 ou via le site Web. Une session lancée automatiquement est également automatiquement terminée.

- 5.2.6. Une session initiée constitue une session active jusqu'à ce qu'elle soit clôturée. Un Utilisateur Final peut avoir plusieurs sessions actives en même temps (par exemple une Session de Stationnement et une Session de Charge). Vous pouvez accéder à une session active via l'Application mobile 4411 ou via le site Web, quel que soit le mode d'initiation de la session (manuellement ou automatiquement).
- 5.2.7. Les moyens disponibles pour initier ou clôturer une Session peuvent différer :
 - a) En fonction s'il s'agit d'une Session de Stationnement, d'une Session de Péage, d'une Session de Charge ou d'une Session de M-ticketing,
 - b) En fonction s'il s'agit d'une LAPI-zone-de-basses-émissions, LAPI-parking ou LAPI-péage,
 - c) En fonction que l'Utilisateur Final soit inscrit ou non. L'initiation et la fin d'une Session par SMS ne sont pas soumises à l'inscription obligatoire des Utilisateurs Finaux utilisant le réseau mobile d'un opérateur mobile tel que mentionné à l'Annexe 1 des présentes Conditions d'Utilisation.
- 5.2.8. Si un Utilisateur Final n'est pas en mesure de mettre fin à une Session particulière en raison d'un problème technique (par exemple en ce qui concerne le réseau mobile), l'Utilisateur Final doit mettre fin à la Session en contactant le service client par téléphone ou par e-mail ou via le formulaire de contact sur le site Internet.

5.3. Session de Stationnement

- 5.3.1. Lors du stationnement, les Partenaires (pour le stationnement sur la voie publique ou pour les places de stationnement exploitées par des entreprises) s'efforcent à identifier les services de Be-Mobile par un signe indiquant le symbole du paiement du stationnement placée dans un endroit visible (par exemple sur le parcmètre ou dans le parking).
- 5.3.2. Lors de l'initiation d'une Session de Stationnement via l'Application mobile 4411 ou le Site Internet, la session est immédiatement initiée et clôturée au moment où l'Utilisateur Final met fin à la Session de Stationnement via l'Application mobile 4411 ou le Site Internet, sauf disposition contraire des présentes Conditions d'Utilisation (par exemple, pour une durée déterminée ou maximale).
- 5.3.3. Lors de l'initialisation d'une Session de Stationnement par SMS (au 4411), la session commencera au moment de la réception de la demande de l'Utilisateur Final par le système de Be-Mobile et se terminera au moment de la réception de la demande de l'Utilisateur Final par SMS (au 4411) par le système de Be-Mobile, sauf disposition contraire dans ces Conditions d'Utilisation (par exemple, pour une durée fixe ou maximale).

5.3.4. Si l'Utilisateur Final a activé l'initiation et la fin automatique, la session de stationnement dans un LAPI-parking sera automatiquement lancée lors de la reconnaissance de la plaque d'immatriculation à l'entrée du parking et sera clôturée au moment de la reconnaissance de la même plaque d'immatriculation à la sortie, sauf si autrement spécifié dans les présentes conditions d'utilisation (par exemple, avec un prix ou une durée fixe ou maximale). L'Utilisateur Final sera en mesure de reconnaître un LAPI-garage par un signe lors de son entrée.

5.4. Session de Péage

5.4.1. L'Utilisateur Final doit consulter l'application mobile 4411 pour évaluer si l'option d'entrer dans une zone de basses émissions ou un réseau routier à Péage ou Parking avec des caméras de reconnaissance d'immatriculation est disponible. Be-Mobile s'efforce de faire connaître cette option au moyen d'un signe placé dans un endroit visible, mais ne garantit pas cette indication.

5.4.2. Lors de l'initiation manuelle d'une Session de Péage via l'Application mobile 4411 ou le site Web, la session est immédiatement commencée et clôturée dès que l'Utilisateur Final met fin à la session de péage via l'Application mobile 4411 ou le site Web, sauf indication contraire dans les présentes conditions d'utilisation.

5.4.3. Si l'Utilisateur Final a activé l'initiation et la fin automatiques, la Session de Péage dans une zone de basse émission avec LAPI sera automatiquement lancée lors de la reconnaissance à l'entrée de la plaque d'immatriculation et sera clôturée dès la reconnaissance de la même plaque d'immatriculation à la sortie, sauf si autrement spécifié dans les présentes conditions d'utilisation (par exemple, avec un prix ou une durée fixe ou maximale). L'Utilisateur Final pourra reconnaître une zone de basse émission avec LAPI par le signe lors de son entrée.

5.4.4. Si l'Utilisateur Final a activé l'initiation et la fin automatiques, la Session de Péage dans un réseau routier soumis à péage avec LAPI sera automatiquement lancée lors de la reconnaissance à l'entrée de la plaque d'immatriculation et sera clôturée dès la reconnaissance de la même plaque d'immatriculation à la sortie, sauf si autrement spécifié dans les présentes conditions d'utilisation (par exemple, avec un prix ou une durée fixe ou maximale). L'Utilisateur Final pourra reconnaître une zone de basse émission avec LAPI par le signe lors de son entrée.

5.5. Session de Charge

5.5.1. L'Utilisateur Final doit consulter l'application mobile 4411 pour évaluer si l'option de faire le plein d'essence ou de faire une recharge électrique est disponible. Be-Mobile s'efforce de faire connaître cette option au moyen d'un signe placé dans un endroit visible, mais ne garantit pas cette indication.

5.5.2. Lors d'initiation d'une Session de Charge via l'application mobile 4411 ou le Site Internet, la Session est immédiatement initiée et clôturée au moment où l'Utilisateur Final met fin à la Session de Charge via l'application mobile 4411 ou le Site Internet, sauf disposition contraire des présentes Conditions d'Utilisation (par exemple, lors de mettre fin à la charge physiquement ou pour un prix ou une durée déterminée ou maximale).

5.5.3. Lorsque vous initiez une Session de Charge par SMS (au 4242), la session sera initiée au moment de la réception de la demande de l'Utilisateur Final par notre système et terminée au moment de la réception de la demande de l'Utilisateur Final par SMS (au 4242) par notre système, sauf disposition contraire des présentes Conditions d'Utilisation (par exemple, pour une durée fixe ou maximale).

5.6. Session de M-Ticketing

5.6.1. Les Partenaires pour le M-ticketing se trouvent dans l'Application mobile 4411 ou sur le Site Internet.

5.6.2. Lors de l'initiation d'une session M-ticketing via l'application mobile 4411, la Session est immédiatement initiée et terminée au moment où la durée fixe (déterminée par le Partenaire) de la Session a expiré.

5.6.3. En initiant une session M-ticketing, c'est la confirmation du Partenaire qui permet à Be-Mobile de facturer cette Session.

6. Nos Services Pro

6.1. Nos services Pro s'adressent aux Utilisateurs Pro qui souhaitent prendre en charge les frais d'initiation d'une Session par leurs employés ou leurs collaborateurs. Dans ce cas, c'est l'Utilisateur Pro qui est responsable du paiement de cette Session comme stipulé dans les articles 12 et 13 des présentes Conditions d'Utilisation, sauf stipulation contraire aux articles 13.2 et 15.4 des présentes Conditions d'Utilisation.

6.2. Les Services Pro proposés par Be-Mobile à l'Utilisateur Pro impliquent que l'Utilisateur Pro reçoit un aperçu (et des factures mensuelles) via le Site Internet de l'utilisation de nos Services par ses employés ou ses employés en tant qu'Utilisateurs Finaux.

6.3. Pour plus d'informations sur le fonctionnement de nos Services Pro, veuillez consulter le site <https://4411.io/fr-be/professionnel>

7. Inscription

7.1. Inscription des Utilisateurs Finaux

7.1.1. Les Utilisateurs Finaux qui utilisent le réseau mobile d'un opérateur mobile figurant à l'Annexe 1 des présentes Conditions d'Utilisation ne sont pas tenus de s'inscrire pour pouvoir utiliser certains Services tels que définis à l'article 5 des présentes Conditions d'Utilisation. Dans ce cas, nos services seront facturés automatiquement via la facture de l'opérateur mobile.

7.1.2. Les Utilisateurs Finaux qui n'utilisent pas le réseau mobile d'un opérateur mobile figurant à l'Annexe 1 des présentes Conditions d'Utilisation ou qui n'utilisent pas un numéro de mobile belge sont tenus de s'inscrire pour pouvoir utiliser nos Services.

- 7.1.3. Les Utilisateurs Finaux qui sont liés par un utilisateur Pro sont informés de ce lien par SMS, quel que soit le réseau mobile. L'utilisateur final peut toujours s'opposer à ce lien en contactant directement l'utilisateur Pro ou en contactant notre service client.
- 7.1.4. Lors de l'inscription, l'Utilisateur Final doit fournir et confirmer au moins un numéro de téléphone mobile.
- 7.1.5. Après l'inscription, l'Utilisateur Final peut ajouter ou adapter les informations suivantes dans son Easy-Account :
- a) Nom (obligatoire)
 - b) Adresse (obligatoire)
 - c) Lieu de résidence (obligatoire)
 - d) E-mail (obligatoire)
 - e) Langue
 - f) Informations de paiement et de facturation
 - g) Voitures liées et plaque d'immatriculation associée et nom correspondant
 - h) Numéro de téléphone lié (obligatoire) et nom correspondant
 - i) Services activés
- 7.1.6. Un Utilisateur Final sera considéré comme valablement inscrit lorsque le processus d'inscription est complété.
- 7.2. Inscription des Utilisateurs Pro
- 7.2.1. Les Utilisateurs Pro doivent s'inscrire pour pouvoir utiliser nos services Pro
- 7.2.2. Pour utiliser nos services Pro, un utilisateur Pro doit s'inscrire. Un Utilisateur Final avec un Easy-Account peut également s'inscrire en tant qu'Utilisateur Pro afin de pouvoir également utiliser nos services Pro. Cela permettra de séparer les comptes privés (Easy-Account) par rapport au compte Pro (Pro Account).
- 7.2.3. Lors de leur inscription, les utilisateurs Pro doivent fournir au moins les informations suivantes :
- a) Dénomination sociale
 - b) Nom de la personne de contact
 - c) Numéro de téléphone de la personne de contact
 - d) Adresse e-mail de la personne de contact
 - e) Adresse de correspondance
 - f) Adresse de facturation
 - g) Langue
 - h) Services Pro activés
- 7.2.4. Un Utilisateur Pro sera considéré comme valablement inscrit lorsque le processus d'inscription est complété.
- 7.2.5. Après l'inscription Utilisateur Pro peut ajouter ou changer ses données dans son compte Pro :

- a) Dénomination sociale
- b) Nom de la personne de contact
- c) Numéro de téléphone de la personne de contact
- d) Adresse e-mail de la personne de contact
- e) Adresse de correspondance
- f) Adresse de facturation
- g) Langue
- h) Informations de paiement et de facturation
- i) Voitures liées et plaque d'immatriculation associée et nom correspondant
- j) Numéro de téléphone lié (obligatoire) et nom correspondant
- k) Services Pro activés

8. Obligations de l'Utilisateur Final et de l'Utilisateur Pro

8.1. Général

- 8.1.1. L'Utilisateur Final et l'Utilisateur Pro doivent à tout moment se conformer aux règles et conditions applicables des Partenaires.
 - 8.1.2. Lors de l'inscription, l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro doit fournir des informations exactes et à-jour et les mettre à jour si ces informations devaient changer après l'inscription.
 - 8.1.3. L'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro doit protéger et sécuriser les données de connexion, telles que le mot de passe, qui donnent accès à son compte. La communication des données de connexion à des tiers est interdite.
 - 8.1.4. L'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro est responsable pour la sécurité de l'appareil sur lequel l'Application mobile 4411 est installée ou de l'appareil sur lequel l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro consulte le Site Internet. Be-Mobile conseille à l'Utilisateur Final ou à l'Utilisateur Pro de prendre les mesures appropriées pour protéger l'appareil (par exemple au moyen d'un mot de passe, d'un code PIN ou d'une empreinte digitale). Be-Mobile conseille également à l'Utilisateur Final ou à l'Utilisateur Pro de mettre à jour le système d'exploitation de l'appareil avec les dernières mises à jour de sécurité.
 - 8.1.5. L'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro doit payer pour les Services ou les Services Pro comme stipulé aux articles 12 et 13 des présentes Conditions d'Utilisation.
 - 8.1.6. L'Utilisateur Final ou l'utilisateur professionnel garantit que le titulaire du numéro de plaque d'immatriculation qu'il associe à son compte Easy ou à son compte Pro donne son accord.
 - 8.1.7. L'Utilisateur Final ou l'utilisateur professionnel garantit que le détenteur du numéro de téléphone qu'il ou elle associe à son compte Easy ou à son compte Pro donne son accord.
 - 8.1.8. L'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro doit s'abstenir de toute action visant à contourner, limiter ou influencer les obligations découlant des présentes Conditions d'Utilisation.
- ### **8.2. Obligations spécifiques de l'Utilisateur Final**

- 8.2.1. L'Utilisateur Final est responsable de l'utilisation correcte et du bon fonctionnement de l'appareil ou du téléphone mobile utilisé lors de l'initiation d'une Session. En cas d'initiation par SMS, l'Utilisateur Final est responsable de l'exactitude du SMS envoyé (par ex. pour la saisie de la plaque d'immatriculation correcte). Dans le cas d'un SMS techniquement illisible, l'Utilisateur Final recevra un message d'erreur. En cas d'erreur dans le SMS envoyé qui est techniquement lisible (par exemple un SMS lisible mais avec une plaque d'immatriculation incorrecte), le partenaire peut considérer cela comme un non-paiement d'un ticket.
- 8.2.2. L'Utilisateur Final est responsable d'initier et de mettre fin manuellement à une Session comme stipulé aux articles 5.2, 5.3, 5.4 et 5.5 des présentes Conditions d'Utilisation.
- 8.2.3. En cas de perte ou de vol de l'appareil ou du téléphone portable en cours d'une Session, l'Utilisateur Final est responsable de mettre fin à la Session en appelant le 078 05 44 11. Toutefois, les frais de vente et de transaction restent dus.
- 8.3. Obligations spécifiques de l'Utilisateur Pro
- 8.3.1. L'Utilisateur Pro est tenu de respecter à tout moment les lois et réglementations en vigueur (obligations fiscales, sociales, comptables, en matière de droit des sociétés et de droit de la protection des données) lorsqu'il communique un numéro de plaque d'immatriculation, un numéro de téléphone, le nom ou toute autre donnée d'un tiers pour le connecter à un Pro-Account. L'utilisateur Pro s'engage à au moins :
- a) établir une politique adéquate de protection des données, et
 - b) informer les personnes liées de manière transparente, et
 - c) lier uniquement des personnes avec une relation professionnelle et supprimer les personnes dès la fin de cette relation professionnelle ou s'il y a opposition à cette association, et
 - d) traiter les demandes des personnes liées concernant l'accès, la rectification, la suppression des données, la restriction, la transférabilité des données à caractère personnel et les objections au traitement des données à caractère personnel au moins un mois après leur réception ;
 - e) tient à jour un registre des activités de traitement ;
 - f) prend les mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées, et
 - g) réponds aux questions des personnes liées sur nos services dans un délai raisonnable.
- 8.3.2. En cas de facturation séparée, l'Utilisateur Pro est tenu d'informer son employé ou son collaborateur des intervalles de temps et du fonctionnement de la facturation séparée tels que stipulés à l'article 13.2 des présentes Conditions d'Utilisation.
- 8.3.3. Si le contrat entre l'Utilisateur Pro et Be-Mobile est résilié, quel que soit l'auteur de la résiliation et quel que soit le motif de résiliation, ou si l'Utilisateur Pro ne souhaite plus supporter les coûts d'un Utilisateur Final particulier, l'Utilisateur Pro sera tenu d'informer son employé ou son collaborateur en tant qu'Utilisateur Final de cette résiliation et de ses conséquences pour celui-ci (comme prévu à l'article 15.4 des présentes Conditions d'Utilisation).

9. Traitement de vos données personnelles

- 9.1. Les données personnelles relatives à l'Utilisateur Final ou à l'Utilisateur Pro seront traitées de manière strictement confidentielle et conformément à la réglementation applicable en matière de traitement des données personnelles. La manière dont Be-Mobile traite les données personnelles des Utilisateurs Finaux ou des Utilisateurs Pro est décrite en détail dans la politique de confidentialité de Be-Mobile, qui est disponible à [privacy](#) et [cookies](#). Le contrat de traitement des données s'applique aux utilisateurs Pro disposant d'un Pro-Account n'étant des personnes physiques et dans la mesure où Be-Mobile agit en tant que processeur de données à caractère personnel sur les instructions de l'Utilisateur Pro et tant qu'il n'y a pas d'autres accords conclus entre Be-Mobile et l'Utilisateur Pro.
- 9.2. Be-Mobile peut fournir ces données à un Partenaire dans le but que ce Partenaire peut vérifier le respect de ces Conditions Générales. Dès que ces informations personnelles sont fournies par Be-Mobile à un Partenaire, elles sont traitées sous la responsabilité de ce partenaire.
- 9.3. Les données personnelles directement collectées par le Partenaire sont traitées sous la responsabilité de ce Partenaire.
- 9.4. La politique de confidentialité du Partenaire s'applique aux services du Partenaire. Be-Mobile recommande aux Utilisateurs Finaux et aux Utilisateurs Pro de consulter la politique de confidentialité applicable avant d'utiliser un service Partenaire.

10. Liens et Conditions des Partenaires et Partie Tiers

- 10.1. Un aperçu de nos Partenaires peut toujours être consulté sur www.4411.io rubrique Partenaires.
- 10.2. Afin de pouvoir utiliser certains Services des Partenaires, l'Utilisateur Final sera invité à accepter les Conditions du Partenaire. Sans preuve contraire de la part de l'Utilisateur Final, celui-ci doit avoir pris connaissance des Conditions du Partenaire et les avoir intégralement acceptées lors de l'Utilisation des Services Partenaires.
- 10.3. Be-Mobile n'agit pas en tant qu'intermédiaire entre l'Utilisateur Final et les Partenaires. L'Utilisateur Final contracte directement avec notre Partenaire lorsqu'il utilise les services de Partenaire.
- 10.4. Be-Mobile ne donne aucune garantie par rapport aux Services du Partenaire. Be-Mobile n'assume aucune responsabilité quant aux Services du Partenaire ou aux informations les concernant.
- 10.5. Nos services peuvent également être intégrés dans des Applications de Partie Tiers. Be-Mobile conseille aux Utilisateurs de ces applications de consulter les Conditions d'Utilisation applicables avant d'utiliser ces applications.

11. Propriété intellectuelle

- 11.1. Be-Mobile ou ses concédants de licence sont et restent titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à l'application mobile 4411 et au Site Internet. Be-Mobile accorde à l'Utilisateur Final ou à l'Utilisateur Pro un droit d'utilisation non exclusif, non transférable et non susceptible de sous-licence sur l'application mobile 4411 et le Site Internet pour la durée de l'utilisation des Services.

12. Paiement

12.1. Général

12.2. L'Utilisateur Final et l'Utilisateur Professionnel reconnaissent et acceptent que le lancement d'une session décrite dans les présentes Conditions d'Utilisation implique une obligation de paiement.

12.3. Pour chaque session initiée par un Utilisateur Final ou un Utilisateur Professionnel, Be-Mobile ou son prestataire de service de paiement a le droit de percevoir immédiatement les frais de session et les frais de transaction via le mode de paiement choisi.

12.2. Coûts de session et de transaction

12.2.1. Le Coût de la Session est déterminé exclusivement par le Partenaire et peut être un montant fixe par Session ou peut dépendre de la durée de la Session (par exemple, par heure commencée). Le Coût de la Session est déterminé par le Partenaire, et peut varier en fonction de la zone géographique et il est appliqué dans un endroit visible (par exemple sur le parcmètre ou la station de recharge).

12.2.2. Les coûts de Transaction sont déterminés exclusivement par Be-Mobile et représentent un montant par Session. Les Coûts de Transaction peuvent varier en fonction de la manière dont l'Utilisateur Final initie une Session. Voir l'annexe 2 des présentes Conditions d'Utilisation pour connaître les frais de transaction applicables par mode d'initiation.

12.2.3. Lors de l'initiation d'une session par SMS, l'opérateur mobile du réseau mobile peut facturer des frais pour l'envoi et la réception d'un SMS. Ces coûts seront déterminés exclusivement par Be-Mobile et ne seront pas facturés par Be-Mobile, mais seront facturés directement par cet opérateur mobile.

12.2.4. Be-Mobile peut modifier les Coûts de transaction conformément à l'article 16 des présentes Conditions d'Utilisation (amendements aux présentes Conditions d'Utilisation).

12.3. Modes de paiement

12.3.1. Pour les Utilisateurs Finaux qui utilisent le réseau mobile d'un opérateur mobile figurant à l'Annexe 1 des présentes Conditions d'Utilisation, le mode de paiement lors de l'inscription sera fixé par défaut à la facturation via la facture de GSM, mais l'Utilisateur Final aura toujours la possibilité de définir un autre mode de paiement disponible via son compte.

12.3.2. Les Utilisateurs Finaux qui n'utilisent pas le réseau mobile d'un opérateur mobile figurant à l'Annexe 1 des présentes Conditions d'Utilisation doivent choisir entre les modes de paiement disponibles lors de leurs inscription.

12.3.3. Les modes de paiement disponibles sont :

- a) Via la facture de GSM (réglage par défaut) ;
- b) Par carte de crédit (Visa, Mastercard ou American Express) ;

- c) Par carte de débit (Bancontact, iDeal)
- d) Par virement bancaire.
- e) Via domiciliation en Belgique ou collection automatique au Pays-Bas (paiement automatique mensuelle)

12.3.4. Les paiements sont, selon le mode de paiement choisi, traités par un prestataire de services de paiement (dans le cas d'un paiement par carte de crédit, virement bancaire, contact bancaire, iDeal et prélèvement automatique) ou par l'opérateur de réseau mobile (Facture de GSM).

13. **Facturation**

13.2. Général

13.2.1. Le Coût de la Session et le Coût de Transaction seront facturés périodiquement à l'Utilisateur Final, sauf stipulation contraire dans les présentes Conditions d'Utilisation.

13.2.2. Si l'Utilisateur Final est un employé ou un collaborateur d'un Utilisateur Pro, les Coûts de Session et les Coûts de Transaction seront toujours facturés périodiquement à l'Utilisateur Pro, sauf en cas de facturation séparée comme prévu à l'article 13.2 des présentes Conditions d'Utilisation.

13.2.3. L'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro peut consulter un aperçu de l'utilisation de nos Services par l'Utilisateur Final sur son compte via l'application mobile 4411 ou le Site Internet. L'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro peut imprimer un aperçu des Sessions de Stationnement incluses dans l'historique et des coûts.

13.3. Facturation séparée

13.3.1. Un Utilisateur Pro peut opter pour la facturation séparée, ce qui signifie que l'Utilisateur Pro peut fixer des intervalles de temps (par jour et par heure, par exemple) pour la facturation aux frais de l'Utilisateur Pro.

- a) Pour les sessions initiées *dans* ces intervalles de temps, le Coût de la Session et le Coût de Transaction seront à la charge de l'Utilisateur Pro.
- b) Pour les sessions initiées *en dehors* de ces intervalles de temps, le Coût de la Session et le Coût de Transaction sont à la charge de l'Utilisateur Final.

13.4. Délai de paiement et retard de paiement

13.4.1. L'Utilisateur Final recevra un relevé mensuel, consultable via son compte sur le Site Internet, indiquant les montants dus.

13.4.2. L'Utilisateur Pro recevra un relevé mensuel, consultable via son compte sur le Site Internet, indiquant les montants dus.

13.4.3. Tout paiement doit être effectué par l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro au plus tard quatorze (14) jours calendrier après la date du relevé.

- 13.4.4. En cas de retard de paiement, Be-Mobile se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses obligations envers l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro jusqu'à ce que toutes les dettes de l'Utilisateur Final ou de l'Utilisateur Pro aient été payées intégralement. Dans ce cas, Be-Mobile peut bloquer temporairement le compte de l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro. Le blocage temporaire du compte de l'Utilisateur Pro signifie que l'employé ou le collaborateur de l'Utilisateur Pro en tant qu'Utilisateur Final ne peut plus commencer une session aux frais de l'Utilisateur Pro. Toutefois, le blocage temporaire de l'Utilisateur Pro n'affectera pas la capacité de l'Utilisateur Final à lancer une session à ses propres frais.
- 13.4.5. En cas de retard de paiement, Be-Mobile enverra un rappel par SMS, e-mail ou par courrier à l'utilisateur final ou au pro-utilisateur, puis, conformément à la législation en vigueur en Belgique ou aux Pays-Bas, remettra la collecte. Pour la Belgique, des frais d'administration de cinq (5) EUR peuvent être facturés pour ce rappel et si Be-Mobile confie la collecte à un tiers, l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro peut se voir facturer un forfait de 35 euros.

14. **Responsabilité**

14.2. Général

- 14.2.1. Be-Mobile fournit les Services et les Services Pro tels qu'ils sont proposés ("tels quels") et ne garantit pas une disponibilité à 100%. Be-Mobile ne peut être tenue responsable si les Services ou Pro-Services ne sont pas disponibles pour cause de force majeure ou en raison des actions de ses fournisseurs ou Partenaires, mais Be-Mobile fera tous les efforts raisonnables pour assurer la disponibilité des Services et Services Pro.
- 14.2.2. Be-Mobile peut suspendre temporairement les Services et Services Pro (en tout ou en partie), notamment dans le but de gérer, améliorer, réparer et maintenir les Services ou Services Pro. En fonction de la nature de l'interruption, Be-Mobile en informera préalablement l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro et fera tous les efforts raisonnables pour limiter la durée de la suspension au strict minimum.
- 14.2.3. Be-Mobile ne peut être tenu responsable de la perte de revenus ou de profits, ni de tout dommage qui n'aurait pu raisonnablement être prévu au moment de l'acceptation des présentes Conditions d'Utilisation ou qui est indirect ou consécutif.
- 14.2.4. Be-Mobile ne peut être tenu responsable de tout dommage direct, indirect ou consécutif imputable à un dysfonctionnement du réseau mobile de l'opérateur mobile de l'Utilisateur Final, à la réception tardive d'un SMS, à un cas de force majeure, à un acte ou une omission par une ou plusieurs des parties concernées ou à la mauvaise utilisation de nos Services par l'Utilisateur Final. Dans ce cas, le Coût de Transaction est limité au tarif journalier maximum pour cette Session le même jour dans la même zone géographique.
- 14.2.5. Dans la mesure où l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro utilise nos Services dans le cadre de ses activités commerciales, industrielles ou artisanales, la responsabilité de Be-Mobile pour les dommages subis dans le cadre de leur exécution est limitée au montant pour lequel Be-Mobile est assuré.

14.2.6. Rien dans les présentes Conditions d'Utilisation n'exclut la responsabilité de Be-Mobile pour sa propre intention ou pour toute autre forme de responsabilité qui ne peut être exclue ou limitée en vertu des lois impératives applicables.

14.3. Responsabilité des Partenaires

14.3.1. Be-Mobile ne peut être tenu responsable de la politique tarifaire des Partenaires.

14.3.2. Be-Mobile ne peut être tenu responsable de l'exécution d'un Service Partenaire par un Partenaire ou l'un de ses employés, agents, collaborateurs, sous-traitants ou fournisseurs.

14.3.3. Be-Mobile ne peut être tenu responsable des dommages causés par les Partenaires ou l'un de ses employés, agents, collaborateurs, sous-traitants ou fournisseurs. Si le Partenaire impose des conditions supplémentaires à l'Utilisateur Final, Be-Mobile ne peut être tenu responsable du non-respect de ces conditions par l'Utilisateur Final ou des conséquences de ce non-respect.

15. Durée et modification

15.2. Les présentes Conditions d'Utilisation et toute modification s'appliquent pendant toute la durée d'Utilisation de nos Services ou Services Pro.

15.3. L'Utilisateur Final peut résilier le présent contrat à tout moment en faisant supprimer son compte en contactant le service client par téléphone ou par e-mail ou via le formulaire de contact sur le site Internet. Toutefois, le simple retrait de l'application mobile 4411 de l'appareil ne constitue pas la fin du présent accord.

15.4. L'Utilisateur Pro peut résilier le présent contrat à tout moment en faisant supprimer son compte en contactant le service client par téléphone ou par e-mail ou via le formulaire de contact sur le site Internet. Dans ce cas, l'Utilisateur Professionnel est tenu d'informer les Personnes Liées, comme stipulé à l'article 8.3.3 des présentes conditions d'utilisation. Toutefois, le simple retrait de l'application Mobile 4411 de l'appareil n'entraîne pas la suppression du compte Pro. La suppression du compte Pro n'affecte pas les obligations existantes (telles que les obligations de paiement) de l'utilisateur Pro.

15.5. La résiliation du Contrat entre l'Utilisateur Pro et Be-Mobile, quelle que soit la personne qui résilie le Contrat et quelle que soit la raison de la résiliation, n'entraîne pas la résiliation automatique du Contrat entre l'Utilisateur Final et Be-Mobile. A compter de la résiliation du Contrat entre l'Utilisateur Pro et Be-Mobile, les employés de l'Utilisateur Pro seront eux-mêmes responsables du paiement des Services qui sont encore fournis par Be-Mobile à l'Utilisateur Final après la résiliation. Si la facturation séparée telle que définie à l'article 13.2 des présentes Conditions d'Utilisation était déjà activée, ce mode de paiement sera automatiquement maintenu. Si la facturation séparée n'a pas été activée, l'Utilisateur Final sera invité à configurer un mode de paiement.

15.6. Les événements ou actions de l'Utilisateur Final ou de l'Utilisateur Pro qui violent ces Conditions d'Utilisation peuvent être considérés par Be-Mobile comme une raison valable de

résilier le présent Contrat à condition que cela soit proportionnel à la violation et sans préjudice du droit de Be-Mobile à réclamer des dommages et intérêts.

15.7. Les événements ou actions suivantes peuvent constituer une raison valable pour Be-Mobile de résilier le présent Contrat avec l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro :

- a) Signalements d'Utilisation frauduleuse ou inhabituelle du compte de l'Utilisateur Final ou de l'Utilisateur Pro ;
- b) Be-Mobile aura des raisons suffisantes de supposer que l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro ne paie pas régulièrement sa facture ;
- c) Be-Mobile aura des raisons suffisantes de croire que le compte ou les activités de l'Utilisateur Final ou de l'Utilisateur Pro exposent Be-Mobile au risque de crédit ou de fraude.

16. Modifications apportées aux présentes Conditions d'Utilisation

16.2. En s'inscrivant, l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro déclare avoir lu les présentes Conditions d'Utilisation et d'accepter ces Conditions d'Utilisation et toute modification conformément aux dispositions ci-dessous. Si l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro n'accepte pas ces Conditions d'Utilisation, l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro ne peut pas utiliser nos Services ou Services Pro.

16.3. Be-Mobile se réserve le droit de modifier les présentes Conditions d'Utilisation à tout moment. Dans ce cas, Be-Mobile informera l'Utilisateur Final et l'Utilisateur Pro en temps utile par e-mail, sms ou au moyen d'un message sur l'application mobile 4411 de ces changements et à partir de quand les Conditions d'Utilisation modifiées seront applicables. L'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro sera réputé avoir accepté les présentes Conditions d'Utilisation modifiées si l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro ne s'y est pas opposé dans les trente (30) jours suivant la date de cet e-mail ou message. Si l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro s'y oppose pendant cette période, l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro doit immédiatement cesser d'utiliser les Services ou les Services Pro et retirer l'application mobile 4411 de l'appareil.

16.4. La version applicable des Conditions d'Utilisation est la version en vigueur au moment où l'Utilisateur Final utilise l'Application mobile 4411 ou le site Internet.

17. Droit applicable et règlement des litiges

17.2. Les présentes Conditions d'Utilisation sont soumises au droit belge. Tout litige survenant à cet égard sera soumis aux tribunaux compétents de Bruxelles.

17.3. Pour les consommateurs, la Commission européenne offre également une [plate-forme](#) en ligne de résolution des litiges.

ANNEXE 1 : OPÉRATEURS MOBILES SANS INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Voir www.4411.io

ANNEXE 2 : COÛTS DE TRANSACTION

Voir <https://4411.io/fr-be/tarifs>

- 0,15 EUR par SMS envoyé ou reçu à partir de 4411
- 0,15 EUR par SMS envoyé ou reçu à partir de 4242
- 0,25 EUR par Session initiée via l'Application mobile 4411
- 0,25 EUR par Session initiée via le Site web
- 0,50 EUR par Session et par 24 heures initié via la lecture automatique de la plaque d'immatriculation (LAPI)
- 0,50 EUR par Session initiée pour faire le plein ou la Charge électrique
- 0,00 EUR par Session de M-Ticketing pour De Lijn et STIB, quelle que soit l'origine.
10% du Coût de la Session par Session de M-Ticketing pour la SNCB, quelle que soit l'origine.
Par exemple (1) Si votre billet coûte 10,00 EUR, les Coûts de la Session sont de 10,00 EUR et les Coûts de transaction sont de 1,00 EUR. Vous payez donc un total de 11,00 EUR. (2) Si votre billet coûte 9,00 EUR, les Coûts de session sont de 9,00 EUR et les Coûts de transaction sont de 0,90 EUR. Vous payez donc un total de 9,90 EUR.